

GAEC "Le Bois Joly"
Le grand bois joli
44320 CHAUVE

Chauvé, le 26 mars 2019

Préfecture de Loire-Atlantique
Bureau Protection de l'Environnement
6 quai Ceineray
44035 NANTES CEDEX 01

Objet :
Installations classées pour la protection de l'environnement
Demande d'enregistrement de notre élevage

Monsieur le Préfet,

Nous soussignés, Jacques, Romain, Antoine et Gaëtane LEBLANC, 4 associés du GAEC "le Bois Joly" dont le siège social est au Grand Bois Joli à CHAUVE, sollicitons l'enregistrement de notre élevage laitier classé dans la rubrique n° 2101-2-b de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, comprenant 240 vaches laitières.

Le site de notre élevage est situé au Grand Bois Joli sur la commune de CHAUVE sur la section cadastrale ZP, parcelles 34, 79, 85, 87 et 149.

Le périmètre dans le rayon d'un kilomètre autour du site est en totalité sur la commune de Chauvé.

Certaines parcelles de l'exploitation sont sur les communes de CHAUVE et CHAUMES EN RETZ section ARTHON en RETZ en Loire Atlantique.

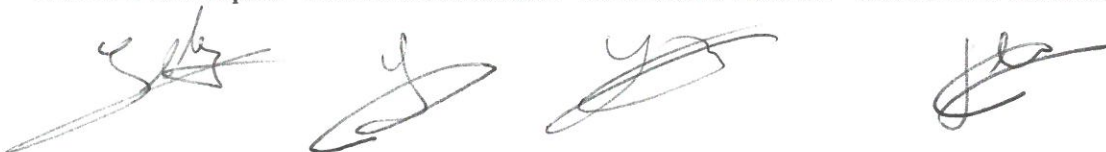
Notre projet n'est pas situé en secteur Natura 2000 (site d'élevage et épandage) et nous affirmons qu'il n'aura pas d'incidence sur un tel secteur.

Vous souhaitant bonne réception de la présente et dans l'attente de vous lire,

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

Les associés du GAEC

LEBLANC Jacques LEBLANC Romain LEBLANC Antoine LEBLANC Gaëtane



Remarque :

Nous sollicitons une dérogation pour la présentation des plans des bâtiments prévue au 1/200ème ; en effet nous les avons établis au 1/2 000 ème pour avoir une vue d'ensemble du site.